

## **REGLEMENT DU JEU «Concours Valise Trunki**

### **ARTICLE 1 : Société Organisatrice**

La société «Okaidi», SAS au capital de 2.928.240 €, dont le siège social est situé au 162 Boulevard de Fourmies - 59100 ROUBAIX – France immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 398110445 ci-après dénommée la « Société Organisatrice » organise un **jeu gratuit sans obligation d'achat** intitulé « Concours Valise Trunki», ci-après dénommé le « Jeu » à compter du 26/06/2018 à 17h et jusqu'au 05/07/2018 17h inclus.

### **ARTICLE 2 : Accès au Jeu**

Ce Jeu est accessible sur la page Facebook officielle d'Okaidi France du 26 Juin 2018 à 17h au 5 Juillet 2018 à 17h, à l'adresse suivante : [www.facebook.com/OkaidiFrance/](http://www.facebook.com/OkaidiFrance/)

Il est expressément rappelé ici que la participation au Jeu n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

### **ARTICLE 3 : Inscription et participation au Jeu**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France Métropolitaine à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu de même que les membres de leur famille vivant à la même adresse. Il s'agit notamment du personnel de la Société Organisatrice et des membres des sociétés éventuellement partenaires de l'opération.

Tout participant âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant mineur en l'absence de justification de cette autorisation.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

#### Toute participation devra être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer avec plusieurs comptes Facebook ou plusieurs emails ainsi que de jouer à partir d'un compte Facebook ou d'un autre email ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Si les renseignements fournis par un participant étaient incomplets ou si les critères exigés par la Société Organisatrice n'étaient pas strictement respectés, son inscription ne serait pas prise en compte et la Société Organisatrice se réserverait la faculté d'écarter de plein droit sa participation.

Il en serait de même en cas de tricherie avérée ou de fraude. Sera notamment considérée comme fraude, le fait pour une personne de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant devant s'inscrire au Jeu sous son propre et unique nom.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du Jeu ou encore qui viole les règles officielles du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu, la Société Organisatrice se réserverait alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Par ailleurs, dans un souci d'adaptation, la Société Organisatrice se réserve la faculté de modifier le règlement du Jeu.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à un nouveau dépôt en **l'étude de Maître GOBERT, Huissier de justice à Roubaix 26 avenue Gustave Delory** et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

#### **ARTICLE 4 : Principe du jeu**

Pour participer au jeu :

- Rendez-vous sur la page officielle OKAÏDI France à l'adresse suivante : [facebook.com/OkaidiFrance/](https://facebook.com/OkaidiFrance/)
- Commenter la publication du jeu concours Trunki publiée sur la page facebook Okaidi le 26 Juin à 17h
- Préciser son coloris favori parmi la sélection de 3 : Jaune, Bleu ou Rouge

Ce jeu est limité à une participation par personne.

#### **ARTICLE 5 : Dotations**

3 gagnants seront tirés au sort parmi les commentaires valides sur le post Facebook entre le 26/06/18 à 17h et le 05/07/18 à 17h

Chaque lot sera constitué de la façon suivante : une valise trunki d'une valeur unitaire de 49,99 euros et une carte cadeau Okaidi de 150 euros.

Carte valable 1 an, en France métropolitaine uniquement, en magasin et sur le site [okaidi.fr](http://okaidi.fr)

La valeur totale des lots à gagner est de 599.97 euros (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes)

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier la nature des gains. Ces modifications sont opposables à compter de leurs mises en ligne.

#### **ARTICLE 6 : Désignation des gagnants**

La désignation des gagnants s'effectuera le 6 Juillet à 11h par la Société Organisatrice sur la page Facebook Okaidi France

Les gagnants seront désignés par tirage au sort sur la base des commentaires valides.

Les participants désignés seront contactés par message privé sur Facebook par la Société Organisatrice. Si un participant ne se manifeste pas dans les 7 jours suivant l'envoi de ce message privé, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et ne pourra effectuer aucune réclamation auprès de la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de désigner un nouveau gagnant.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à un nouveau dépôt en l'étude de Maître GOBERT, Huissier de justice à Roubaix. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

#### **ARTICLE 7 : Gratuité du Jeu**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

#### **ARTICLE 8 : Autorisation de publication**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'afficher les noms ainsi que la liste des lots remportés par les gagnants, sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise des lots. Pour la remise des lots aux participants de moins de 18 ans, l'accord des parents sera nécessaire.

#### **ARTICLE 9 : Protection des données personnelles**

Pour participer au Jeu, les participants autorisent la Société Organisatrice à collecter certaines informations les concernant. Les données personnelles collectées ont donc pour seule finalité de mener à bien le tirage au sort relatif au concours. Cependant, sous réserve de leur consentement, les Données personnelles collectées sur les participants pourront être utilisées par la Société Organisatrice ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales... Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Les informations sont collectées par la Société organisatrice nommée à l'Article 1, et en aucun cas par Facebook. La Société Organisatrice a donc la qualité de Responsable du traitement des données personnelles collectées.

Conformément à la loi n° 78 17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 14 Avril 2016 (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de limitation, d'opposition et de suppression des données collectées.

Les participants peuvent exercer leurs droits en écrivant à à OKAIDI – Service clients - 162 boulevard de Fourmies– 59100 ROUBAIX- FRANCE ou par email : [customerservice@okaidi.com](mailto:customerservice@okaidi.com), en joignant une copie de votre pièce d'identité recto-verso.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 14 Avril 2016

(RGPD), les participants disposent d'un droit de réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

#### **ARTICLE 10 : Responsabilité et garantie**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Par ailleurs, le présent Jeu étant accessible sur la plateforme Facebook [www.facebook.com](http://www.facebook.com), en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur, ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la Société Organisatrice.

#### **ARTICLE 11 : Acceptation du règlement du Jeu**

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le gagnant doit accepter que son identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

#### **ARTICLE 12 : Litige et loi applicable**

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de la Société Organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

#### **ARTICLE 13 : Dépôt légal**

Le règlement du Jeu est déposé chez :

Etude de Maître GOBERT  
Huissier de justice  
26 Avenue Gustave Delory  
59100 ROUBAIX

Le règlement peut-être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

L'avenant sera alors déposé en l'étude de Maître GOBERT, huissier de justice à Roubaix, dépositaire du règlement avant sa publication.

Le règlement du Jeu est disponible sur le site internet officiel de OKAIDI [www.okaidi.fr](http://www.okaidi.fr). Un extrait du règlement de Jeu sera accessible sur la page officielle OKAIDI sur le réseau social Facebook.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du Jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à

OKAIDI Service Clients  
162 Boulevard de Fourmies  
59100 ROUBAIX

Le timbre de la demande de règlement sera remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant et de l'intitulé du Jeu).